



GARANTIE LIMITÉE

Lorsque vous achetez un produit SLP, celui-ci est couvert par une garantie de 12 mois contre les pannes électroniques, électriques ou mécaniques d'origine interne à l'appareil. La garantie démarre à compter de la date d'achat figurant sur la facture d'achat du produit.

Article 1 : Modalités de mise en œuvre de la garantie

1. vous déclarez la Panne :

- En ligne via l'interface accessible à l'adresse <http://garantie.secondlifephones.com>
ou

- Par téléphone du lundi au vendredi (sauf jours fériés en France) de 9 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures à 18 heures au 0811 690 294 (prix d'un appel local)

2. Un pré-diagnostic de la Panne est alors effectué par téléphone.

3. Si la panne décrite est couverte par la garantie

- Vous recevez par message électronique un bon de transport prépayé pour retourner le produit.
- Une fois ce bon de transport remis, vous devez expédier le produit accompagné du bon de transport.
- Une fois le produit réceptionné et sous réserve des exclusions de garantie décrites à l'article 2, nous procédons aux réparations.

4. Une fois réparé, le Produit Garanti est ensuite livré à votre domicile

En cas d'immobilisation de l'article depuis plus de 7 jours, la durée initiale de garantie commerciale sera prolongée de la durée d'immobilisation conformément à l'article L.211-16 du Code de la consommation.

Si l'examen du produit révèle que le coût de la réparation est supérieur à la valeur de remplacement du produit ou que le produit n'est pas réparable, nous le remplacerons par un appareil identique ou équivalent de type «iso-fonctionnel» si celui-ci n'est pas disponible étant précisé que la valeur de remplacement sera en tout état de cause limitée à la valeur d'achat de votre produit tel que mentionné sur votre facture d'achat.

Article 2 : Exclusions de Garanties

Ne sont pas couverts par la garantie :

- Les logiciels, les accessoires ou périphériques tels que ; chargeurs, kit mains libres, batterie et toutes pièces de présentation n'entravant pas le bon fonctionnement de l'appareil.
- Les pannes des produits résultant du non respect par le Client des instructions écrites d'utilisation du produit ou du non-respect du ou des normes.
- D'une réparation ou d'une tentative de réparation qui aurait été réalisée par le client ou par un tiers après la réception du produit.
- D'un dommage accidentel de type chute, casse, oxydation, ni les vols ou disparition.
- Les préjudices immatériels (ex : perte de données) et indirects.
- Tous les produits pour lesquels le client n'est pas en mesure de justifier de la facture d'achat.
- Tous les produits dont le IMEI ou numéro de série est illisible ou a été modifié.

Indépendamment de la garantie commerciale ainsi consentie, SLP reste tenue responsable des défauts de conformité du produit à la commande et des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 et 1649 du Code civil.